



Fbg de l'Hôpital 4
2000 Neuchâtel
Tél. 032.717.75.00
Fax 032.717.75.03

AQS
Association de quartier de
Serrières
Mme C. Gaillard
Chemin-Vieux 3
2000 Neuchâtel

Affaire traitée par : Lt. Saudan
☎ 032 - 722.22.22
Appels enregistrés

Neuchâtel, le 30 août 2005
AS/cp

Carrefour rue Martenet – rue E.-Borel / E.Beynon / G.Farel

Madame,

Nous avons bien reçu votre courrier du 7 juillet 2005, lequel a retenu toute notre attention et nous vous en remercions.

Tout d'abord, nous vous informons que notre service en collaboration avec le service des travaux publics ont étudié les divers points soulevés.

A cet effet et comme vous l'avez remarqué le demi-îlot avec la signalisation a été remis en place et sera remplacé si nécessaire en cas de nouvelle détérioration.

De plus, les mesures de sécurité suivantes seront prises :

- Un ralentisseur sera installé de chaque côté du passage piétons à l'ouest de la rue Martenet, ceci dans le but de faire ralentir les automobilistes avant d'arriver à la hauteur de ce dernier.
- Un signal attention piétons sera installé à l'intersection des rues Guillaume-Farel – Martenet pour rendre attentif les automobilistes de la présence éventuelle de piétons.
- L'inforadar du type « Speedy » qui est un dispositif préventif affichant au conducteur sa vitesse sera utilisé dans ce secteur. Il permet de rendre le conducteur conscient de la vitesse qu'il pratique et de nous transmettre des informations sur le comportement des automobilistes à cet endroit.
- Des contrôles de police concernant le transit sur les rues Guillaume-Farel et Erhard-Borel seront mis en place afin de sanctionner les automobilistes en infraction.

Vous comprendrez qu'au vu des futures transformations importantes de la rue Martenet nous ne voulons pas investir et entreprendre de lourds travaux d'aménagement.

En ce qui concerne la modération du trafic, une vision global a été étudiée sur l'ensemble de la ville pour plus d'efficacité et de cohérence. Ce concept sera mis en place dès cet automne et par étape jusqu'à la réalisation totale prévue en 2009.

Nous ne manquerons pas de prendre contact avec vous lors de la mise en place de modération dans votre quartier.

Nous espérons avoir satisfait votre demande et nous vous prions d'agréer, Madame, l'assurance de notre considération distinguée.

Le conseiller communal
directeur de la Police

Antoine Grandjean

Copies : Mme. V.Garbani, directrice du service de l'Urbanisme / M. P.Sandoz, directeur du service des Travaux Publics